



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2025 - 03

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 23 janvier à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 22

Quorum : **16**

Date de convocation : 16 janvier 2025

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Madame BATAILLE Muriel – Maire de Tournois
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Madame AUVRAY Chantal | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur CAMMAL Francis | à | Madame GALZIN Florence |
| - Madame FLEURY Line | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Madame GAY Catherine | à | Monsieur LACROIX Bruno |

Etaient absents et excusés :

Monsieur RIVIERE William – Mr LARCHERON Gérard

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente expose que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Il est cependant permis de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public), les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 (établis par l'ordonnateur) et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2024	4 023 559,46 €	4 082 135,74 €	- 58 576,28€
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2023)			1 267 891,00€
	Résultats à affecter			1 209 314,72€
Section d'investissement	Résultats propres à 2024	94 865,11€	120 460,49€	25 595,38€
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)			62 322,30€
	Solde global d'exécution			87 917,68€
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Fct et Invest)				1 297 232,40€
Reprise anticipée 2025	Excédent de fonctionnement capitalisés (1068 RI)			0,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001			87 917,68€
	Report en fonctionnement en recettes RF 002			1 209 314,72€

Il est précisé, que si le compte administratif fait apparaître un déficit, l'assemblée délibérante devra procéder à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Le résultat de fonctionnement est déficitaire de 58 576,28 €, dû notamment à :

- Un rattrapage des décharges d'activités syndicales des années 2020 à 2022 qui n'avaient pas pu être estimées dans les rattachements de l'exercice précédent (+ 448 000 € en dépenses de fonctionnement) ;
- La prise en charge des coûts concours des années précédentes à hauteur de 150 000 € ;

Le résultat d'investissement est excédentaire de 25 595,38 € dû notamment à la réalisation de certains travaux reportés.

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	-58 576,28
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	25 595,38
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	0
Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068)	0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001	87 917,68
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002 RF)	1 209 314,72

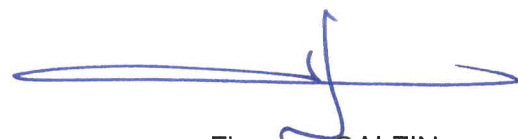
L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est ainsi demandé au Conseil d'Administration, de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration constate et approuve à l'unanimité ces résultats.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 28 janvier 2025

La Présidente



Florence GALZIN